



CLUB D'ÉCHECS D'AVOINE
BP 64 - 37420 AVOINE

OPEN D'ÉCHECS D'AVOINE 2024 RÈGLEMENT INTÉRIEUR - version française



Article 1 : Organisation

L'application du présent règlement est confiée au Comité d'Organisation du club d'échecs d'Avoine, placé sous la direction de M. Jean-Louis SALVAING, Président du club.

Le club d'Avoine organise le 37ème Open International d'échecs d'Avoine du 20 au 28 juillet 2024 :

Adresse de la salle de jeu : Espace Culturel d'Avoine, rue de l'Ardoise, 37420 Avoine

Numéros de téléphone de la salle de jeu : 09 61 22 07 95 (bureau) et 02 47 58 40 84 (buvette)

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt du tournoi.

Article 2 : Droit à l'image

Durant le tournoi, lors des parties d'échecs et des activités annexes, des photos ou des vidéos seront prises et publiées par voie de presse ou internet. Conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les personnes ne désirant pas figurer sur des clichés ou des films sont priées de se faire connaître dès leur inscription ou au plus tard avant le début de la 1re ronde.

Article 3 : Homologation et principe d'appariement :

Le tournoi est homologué FFE (n°62738) et compte pour le classement FIDE d'août 2024.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur au moment du tournoi.

Les appariements se font au Système Suisse Accéléré Dégressif en neuf (9) rondes, selon les règles C04 du manuel de la FIDE.

Des points fictifs sont temporairement attribués selon le classement ELO pour que les appariements soient moins déséquilibrés.

Ces points sont retirés après la 7e ronde.

Le logiciel d'appariement utilisé est la dernière version disponible du logiciel Papi recommandé par la FFE

Article 4 : Formalités d'inscription

Chaque personne voulant s'inscrire au tournoi consent à :

Respecter la Charte du joueur d'échecs (affichée à côté du présent règlement).

Fournir les renseignements personnels suivants :

- o nom et prénom ;
- o fédération représentée et code FFE ou FIDE ;
- o classement ELO (national ou international).

S'acquitter du montant de ses droits d'inscription :

- o Adultes (20 ans et plus : catégories Senior, S50 et S65) : 60 €
- o Jeunes (moins de 20 ans : catégories U08 à U20) : 30 €

L'inscription est gratuite pour les GMI(F), MI(F), les membres de l'équipe de France Jeunes, les championnes et champions de France jeunes en titre, et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE, sous réserve d'avoir prévenu le Comité d'Organisation au moins 48 heures avant le début du tournoi.

Les personnes ayant le code FIDE FRA doivent être titulaire d'une licence A de la FFE.

Le Comité d'Organisation pourra demander aux personnes non-licenciées de s'acquitter sur place des frais nécessaires à l'obtention d'une licence A dans le club d'Avoine.

Seront appariées à la 1re ronde uniquement les personnes qui ont réglé leurs droits d'inscription.

Les personnes qui se sont inscrites et ont payé par internet sont dispensées de pointage.

Elles doivent prévenir l'organisation en cas d'absence ou de renoncement à participer à l'Open d'Avoine, au plus tard 1 h avant le lancement de la 1re ronde, faute de quoi le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.

La liste de départ est officiellement close le samedi 20 juillet 2024 à 14 h ; néanmoins les retardataires qui s'inscriront après cette limite pourront être appariés entre eux dans la limite des places disponibles.

Article 5 : Collège des arbitres

Arbitre Principal : M. Paul Adrien SALLY, Arbitre Fédéral Élite 1
Arbitres Adjoints : Mme. Julie COLIN, Arbitre Fédéral Open 2
M. Noël DAL PRA, Arbitre Fédéral Open 2
M. Olivier GUILLEMETTE, Arbitre Stagiaire
M. Sammy PLAT, Arbitre Fédéral Open 2

Article 6 : Horaires :

Accueil et renseignements	samedi	20/07/2024	De 9:00 à 14:00
Clôture de la liste initiale des inscriptions	samedi	20/07/2024	14:00
Ronde n°1	samedi	20/07/2024	15:00
Ronde n°2	dimanche	21/07/2024	14:00
Ronde n°3	lundi	22/07/2024	14:00
Ronde n°4	mardi	23/07/2024	14:00
Ronde n°5	mercredi	24/07/2024	14:00
Ronde n°6	jeudi	25/07/2024	14:00
Ronde n°7	vendredi	26/07/2024	14:00
Ronde n°8	samedi	27/07/2024	14:00
Ronde n°9	dimanche	28/07/2024	9:00
Cérémonie de remise des récompenses	dimanche	28/07/2024	16:30 (Salle de spectacle de l'Espace Culturel d'Avoine)

Plan vague de chaleur

Dans le cas d'une éventuelle canicule (maximale à 35 °C ou plus), le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les horaires des rondes n^{os} 2 à 8 à **9:00 du matin**, au lieu des 14:00 prévues.

La décision à propos d'un tel changement sera annoncée à l'ouverture de la précédente ronde.

Article 7 : Affichage des appariements :

Une liste des appariements provisoires est communiquée le plus rapidement possible après la fin de la dernière partie de la ronde précédente, sur le site internet du club, à titre indicatif.

Ces appariements peuvent être modifiés si le Comité d'Organisation est informé de l'absence de joueurs (pour cause de maladie par exemple).

Les appariements des rondes démarrant à 14h sont officiels à 11h le matin. Ils sont alors affichés sur le

lieu du tournoi et actualisés sur le site internet.

Les appariements des rondes commençant à 9:00 du matin sont définitifs à 8:00.

Article 8 : Cadence de jeu

Les parties se jouent à la cadence Fischer (*tout au long de la partie, chaque coup joué redonne du temps lorsque la pendule est enclenchée pour stopper le décompte*)

Pour une partie, sont alloués à chaque personne :

90 min + 30 sec/coup, puis 30 min + 30 sec/coup si au moins 40 coups ont été achevés.

Article 9 : Le BYE

Il est possible de prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en obtenant tout de même un demi-point (0,5 point).

Les arbitres doivent être prévenus AVANT la fin de la ronde précédente.

Ce n'est possible qu'une seule fois pendant le tournoi

Ce n'est plus possible lors des trois (3) dernières rondes.

Cette possibilité de BYE n'est pas ouverte aux joueurs et joueuses bénéficiant de conditions, en particulier les joueurs et joueuses invité(e)s.

Article 10 : Comportement durant les rondes

Afin d'assurer la concentration, la sérénité de tous et le bon état d'esprit, sportif et convivial, qui fait la renommée du tournoi d'Avoine, merci de respecter les consignes suivantes :

Durant la partie, rester dans l'espace de jeu constitué des salles de jeu, des toilettes, de la buvette et de ses abords extérieurs.

Ne pas s'éloigner de votre échiquier sans l'autorisation d'un arbitre quand c'est à votre tour de jouer.

Éviter toute discussion et/ou lecture suspecte de triche.

Analyse et blitz sont interdits dans la salle de jeu, même sur les échiquiers vacants à la suite d'une partie terminée.

Une tente d'analyse, à l'extérieur de l'espace de jeu, est à disposition des personnes ayant terminé leurs parties.

Toute personne qui commenterait ou interviendrait dans une partie qui n'est pas la sienne s'exposerait à l'expulsion...

- de l'espace de jeu pour une première remontrance,
- de la manifestation en cas de récidive ;

Les appareils électroniques de communication ou capables de suggérer des coups d'échecs sont indésirables dans la salle de jeu. (notamment : téléphones et montres connectées)

Ils sont néanmoins tolérés s'ils sont totalement éteints, restent auprès de la table de jeu et ne sont pas directement accessibles pendant la partie (par exemple rangés dans une veste ou un sac-à-dos, ils ne doivent pas être sur la table, même sans batterie).

Si, dans la salle de jeu, il est prouvé qu'une personne possède un tel appareil sur elle, elle recevra une sanction allant de l'avertissement oral à l'exclusion pour une ou plusieurs rondes.

Si l'un de ces appareils émet le moindre son, la personne à qui il appartient se verra :

signifier la perte immédiate de sa partie

- avec la marque de 0-1 ou 1-0 si la partie était en cours ;
- avec la marque de 0F-1F ou 1F-0F si la partie n'a pas été jouée, car une partie non jouée

ne peut être comptabilisée pour le classement Elo.

prié de quitter la salle de jeu, s'il s'agit de quelqu'un qui n'a pas de partie en cours.

En cas de force majeure, l'utilisation d'un de ces appareils est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

La salle de jeu et toutes les salles annexes du tournoi (WC, analyse, buvette ...) sont réputées non-fumeur. L'espace fumeur, équipé de poubelles à mégots, est situé aux abords extérieurs de la salle de la buvette.

Une personne absente lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, est considérée comme ayant abandonné le tournoi, et ne sera plus appariée.

L'abandon non justifié du tournoi entraîne l'envoi d'une lettre d'enquête par l'arbitre : sans réponse sous 15 jours, un signalement sera envoyé à la Direction Nationale de l'Arbitrage, qui pourra saisir les autorités fédérales compétentes en matière de discipline.

La présence des animaux est interdite dans l'ensemble des locaux occupés par l'Open d'Avoine, à l'exception des animaux d'assistance.

Article 11 : Dispositions concernant le délai de retard autorisé

La partie est perdue par forfait pour quiconque ne s'est pas présenté devant son échiquier dans un délai de 45 minutes à compter du déclenchement effectif de la ronde par l'arbitre.

Ce forfait sportif, noté 1-0F ou 0F-1, n'est pas pris en compte dans le calcul des variations ELO des deux adversaires concernés. Le vainqueur conserve le point acquis pour l'attribution des appariements et du classement final.

Article 12 : Dispositions concernant les propositions de match-nul par accord mutuel

Il n'y a aucune condition de temps de jeu ou de nombre de coups joués restreignant les propositions de nulle par accord mutuel.

Les adversaires peuvent toutefois être sanctionnés pour manquement à l'éthique sportive s'ils enfreignent manifestement la **Charte des joueurs et joueuses d'échecs**.

« Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. »

Article 13 : Gestion des coups illégaux

le 2^e coup illégal achevé et constaté par l'arbitre fera perdre la partie.

Un coup illégal doit être signalé à l'arbitre, ou constaté par l'arbitre lui-même ;

Rappel de l'article 7.5.3 des règles du jeu de la FIDE : « Si une personne appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel. »

Rappel de l'article 7.5.4 des règles du jeu de la FIDE : « Si une personne utilise ses deux mains pour réaliser un coup (en cas de roque, prise ou promotion, par exemple) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel. »

Déplacer la pièce d'une main et appuyer sur la pendule de l'autre est interdit, mais n'est pas considéré comme un coup illégal.

Après constatation par l'arbitre, la pendule sera ajustée conformément à l'article 7.5.5 des règles du jeu.

Article 14 : Formalités de fin de partie

À l'issue de chaque partie, les adversaires :

s'assurent que le résultat de la partie est indiqué sans ambiguïté sur les feuilles de notation, sans contradiction entre elles ;

signent leur feuille de notation et contresignent celle de l'adversaire ;

remettent leurs pièces en position de départ sur l'échiquier ;

remettent les deux originaux (feuilles blanches) des feuilles de notation, et les deux chevalets nominatifs, à la table des arbitres de leur salle, où ils enregistrent leur résultat avec le logiciel Papi-web ;

partent en laissant leur table propre pour la ronde suivante. Des poubelles sont disposées aux entrées des salles.

Article 15 : Classement final et Départages en cas d'ex aequo

Le classement général est établi :

d'abord selon le nombre de points de parties acquis ;

Chaque ronde rapporte : Victoire = 1 point, match-nul = 0,5 point, défaite = 0 point

puis par le système BUCHHOLZ tronqué 2

Somme des points marqués par les adversaires (score ajusté), diminuée des deux plus mauvais scores ajustés ;

NOTE : par dérogation à l'article C07-16.6, la gestion des parties non jouées s'effectue suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

puis par la performance ELO réalisée.

Moyenne ELO des adversaires affrontés, augmentée d'une « valeur de performance », fonction du score réalisé.

Article 16 : Récompenses

La liste des récompenses est publiée dans le bulletin d'ouverture et affichée à l'ouverture de l'Open.

Tous les prix de cette liste sont distribués à la place, suivant l'ordre du classement final.

Ceci signifie qu'il n'y a ni partage de prix, ni Système HORT, entre des ex aequo, que ce soit pour le classement général ou les prix spéciaux.

Les prix spéciaux, notamment ceux par tranche de classement ELO ou par catégories, s'entendent *stricto sensu* suivant l'annonce qui en est faite.

exemple : un U18 concourt pour le prix U18 même s'il termine devant le premier U20.

Dans le cas où une personne mérite plusieurs prix, seul celui du montant le plus élevé lui est attribué, les prix par tranche de classement ELO sont prioritaires sur les prix par catégorie d'âge.

Les prix ainsi non distribués sont reversés dans la liste des prix pour lesquels ce joueur n'a pas été primé.

Si une personne devant recevoir un prix ne peut être présente à la remise des prix, elle doit prévenir l'organisateur pour désigner une personne qui récupérera le prix sur la scène à sa place.

Un prix non récupéré ne sera pas envoyé par voie postale.

Les trois premiers du classement général et les trois premières féminines doivent être présentes elles-mêmes pour récupérer leurs prix, aucune procuration ne sera faite dans ce cas.

Article 17 : Respect des règles et sanctions

Quiconque ayant une partie en cours et transgressant les règles sera sanctionné.

Quiconque se voyant infligé deux avertissements sera exclu du tournoi.

Ces sanctions seront appliquées par un arbitre ou par le collègue des arbitres.

Article 18 : Jury d'appel

Un jury d'appel est constitué pendant la première ronde et affiché aussitôt dans la salle du tournoi.

Ce jury pourra être saisi pour contester une décision arbitrale :

si la décision est contestée pendant la partie, celle-ci continue suivant les directives de l'arbitre ;
le joueur contestant la décision doit se faire connaître auprès de l'arbitre principal dans l'heure qui suit la fin de sa partie ;

le joueur et l'arbitre concernés par la décision écrivent un bref rapport expliquant la décision et son contexte ;

le jury d'appel ne juge que l'application des règles du jeu ;

le jury peut changer le résultat de la partie concernée s'il le juge nécessaire ;

toute décision du jury d'appel ne peut être contestée pendant la durée du tournoi ;

Sa composition est la suivante :

deux membres du Comité d'Organisation (+1 personne suppléante)

trois joueuses ou joueurs du tournoi (+1 personne suppléante)

Une personne membre du jury d'appel ne peut délibérer sur une décision qui la concerne, ou concerne un membre de sa ligue (pour les personnes jouant sous le drapeau français), ou un membre de sa fédération (pour les personnes jouant sous un autre drapeau).

Article 19 : Si vous avez d'autres questions

Tout au long du tournoi, les règles de F.F.E. et de la F.I.D.E. sont appliquées pour tout point ne faisant pas l'objet du présent règlement.

Article 20 : Règles sanitaires en cas de pandémie

Quelques rappels de bon sens :

En participant à la compétition, vous vous engagez à respecter strictement le protocole sanitaire qui peut être instauré en cours de tournoi en cas de consignes des autorités sanitaires ;

Il est conseillé de se désinfecter les mains régulièrement ;

Le port du masque est conseillé, mais pas obligatoire.

Au début de la partie et à la fin, les adversaires peuvent se saluer sans se serrer la main, selon leurs préférences.

Pour les arbitres,
M. Paul-Adrien SALLY

Pour le comité d'organisation,
M. Jean-Louis SALVAING





CLUB D'ÉCHECS D'AVOINE
BP 64 - 37420 AVOINE

AVOINE CHESS OPEN 2024

REGULATIONS - English



Governing body of the AVOINE 38th Chess Tournament is the Avoine Chess Club.
Chief organizer : Jean-Louis SALVAING.

The tournament takes place in Avoine (France), from July 20th to July 28th 2024 :

Venue : Espace Culturel d'Avoine, rue de l'Ardoise, 37420 Avoine

In case of emergency : +339 61220 795 (Organizers) / +332 47584 084 (waiting room)

The Governing body will take any decision it deems necessary for the tournament

Article 2 : Right to the image

Throughout the tournament, during chess games or other activities, photos and videos will be taken and published on the Avoine Chess Club website and/or in the press. People not wanting to have their picture taken must let the organizers know before the start of the first round, in accordance with French law.

Article 3 : Official recognition and pairings

The tournament will be taken into account for the FIDE August 2024 rating calculation.

The game rules are the FIDE laws of chess effective from Jan. 1 2023.

The pairings will be done according to FIDE Swiss Dutch rules, using a progressive acceleration system :

Virtual points will be given according to ELO rating and tournament results in order to balance pairings.

Those point will disappear after the end of round 7.

The pairing manager will be the latest available version of the PAPI programme (developed for the French Chess Federation (FFE))

Article 4 : Registration

Each person registering shall :

behave according to the Chess Player Charter

give the Organizers the following personal information :

first and last name,

Home Federation and FFE or FIDE ID,

ELO rating (FIDE or national for FRA members).

Pay registration fees :

For people 20 years old and older (on Jan 1 2024) : 60€

For people 19 years old and younger (on Jan 1 2024) : 30€

Fees are waived for (W)GM and (W)IM, titleholders, as well as ICCF GM titleholders who are also members of FFE, provided they have notified the Organizers up to 48 hours in advance.

People having FRA FIDE code must hold an FFE level A licence.

The Governing body shall ask unlicensed French players to pay on site the fees required to obtain a level A licence with the Avoine Chess Club.

Only people who paid registration fees will be paired during the first round.

People who registered and paid upfront on the internet need not check in.

They must notify organizers of their absence for the first few rounds or the entire tournament 1 hour before the start of the first round at the latest, or their registration fee will not be refunded.

The starting list is official on Saturday, July 20, 2024 at 2 p.m (14:00) ; however, latecomers registering after this point may be paired among themselves up to available spots

Article 5 : Arbiters

Chief Arbitrer: FA Paul Adrien SALLY (Pairing Officer).

Arbiters: NA Julie COLIN.

NA Noël DAL PRA.

Olivier GUILLEMETTE

NA Sammy PLAT.

Article 6 : Timing:

Reception and information	Saturday	20/07/2024	From 09:00 to 14:00
Closure of the initial registration list	Saturday	20/07/2024	14:00
Round 1	Saturday	20/07/2024	15:00
Round 2	Sunday	21/07/2024	14:00
Round 3	Monday	22/07/2024	14:00
Round 4	Tuesday	23/07/2024	14:00
Round 5	Wednesday	24/07/2024	14:00
Round 6	Thursday	25/07/2024	14:00
Round 7	Friday	26/07/2024	14:00
Round 8	Saturday	27/07/2024	14:00
Round 9	Sunday	28/07/2024	9:00
Awards ceremony	Sunday	28/07/2024	16:30 (Cultural Centre auditorium)

In case of heatwave

In case of a heatwave (afternoon temperature ≥ 35 °C), the governing body shall change the time of round start from 2 pm to 9 am.

Such a decision shall be announced at the start of the previous round at the latest.

Article 7 : Pairings display:

A list of provisional pairings will be published as soon as possible after the end of the last game of the previous round on the FFE and Avoine Chess Club websites, for information purposes only.

This pairing list can be modified if the Organizers are informed of an absence.

Pairings are considered final at 11 am for rounds starting at 2 pm, and at 8am for rounds starting at 9am: they will not be modified further.

Article 8 : Time control

Games are played using a Fischer increment time control

During a game, each player is given 90 minutes for 40 moves, then 30 minutes for the rest of the game, with a 30 seconds increment starting from move one (1).

Article 9 : Half-point bye

Players may take a half-point bye (HPB), in which case they are not paired and are given half a point (0.5 points).

The Chief Arbiter must be informed before the end of the previous round.

It is only possible once during the tournament (further byes are zero-point byes).

A half-point bye can be taken only during rounds 1-6.

Only players without conditions may take a half-point bye.

Article 10 : Player behaviour

To allow the smooth running of the tournament, please :

Stay inside the playing venue (the playing zones, lavatories, refreshment area and the area adjacent to those for smokers) while your game is in progress

Do not walk far away from your board without an arbiter's permission when it's your turn to play.

Avoid talking or reading about any chess game while your game is not over.

Do not analyse or play on the chess boards of the game rooms, even on vacant boards : an analysis tent is available to people whose game ended.

Do not commentate or intervene on a game who is not yours, or you may be excluded from the game zone (for first offenders), or even the tournament (for repeat offenders).

Electronic devices capable of suggesting moves are undesirable in the game zone (including, but not limited to, phones and smartwatches).

They are tolerated if they are completely off, inaccessible during the game, and do not move from the table (for instance: kept in a vest or backpack that will not be transported or moved during the game; they must not be left on the table, even without battery).

If a player provably has such a device on themselves, they will receive a sanction.

If one such device emits a sound, the person it belongs to will :

lose their game and their opponent will win (except if both players played zero or one move each),
be asked to leave the playing zone, if they did not have a game currently.

In case of force majeure, the Chief Arbiter may allow the supervised use of such a device.

In accordance with French law, indoor rooms are non-smoking. The smoking area, where cigarette butt bins are located, is the outside space adjacent to the refreshment area.

A player not present for a round without notifying the Chief Arbiter and the Pairing Officer beforehand will not be paired in the next rounds and will be assumed to have abandoned the tournament.

A player abandoning the tournament without notifying the Chief Arbiter will be sent a letter of enquiry. If they do not respond in a way the Chief Arbiter deems satisfactory within 15 days, a report will be sent to the National Arbiter Board, who may refer the matter to FFE disciplinary authorities.

Only service animals are allowed in the playing venue.

Article 11 : Authorized delay period

A player who is not present at the board 45 minutes after the effective start of the round will lose their game by forfeit.

This forfeit, notated by 1-F or F-1 in result grids, is not taken into account for ELO rating computations of both opponents. The player whose opponent forfeited keeps the benefit of a point for pairings and final rankings.

If neither of the players are present, the double forfeit is notated F-F and no point will be awarded.

Article 12 : Draw by mutual agreement

There is no restriction for draw by mutual agreement.

Opponents may, however, be penalized for breaches of sporting ethics if they manifestly infringe the Chess Players' Charter.

« The sharing of the point by mutual agreement must not be the result of considerations whose ins and outs are outside the sporting context and can only take place when there is a real confrontation on the chessboard. »

Article 13 : Illegal moves

The second (2nd) completed illegal move of a player will end the game with their loss and the win of their opponent (however, the game will be drawn if the opponent cannot checkmate the player with legal moves)

An illegal move must be signalled to an arbiter, or observed by the arbiter themselves ;

Reminder on the laws of chess :

7.5.3 : If the player presses the clock without making a move, it shall be considered and penalized as if an illegal move.

7.5.4 : If a player uses two hands to make a single move (for example in case of castling, capturing or promotion) and pressed the clock, it shall be considered and penalized as if an illegal move.

After the arbiter observed the illegal move, the position and clock will be adjusted according to article 7.5.5 of the laws of chess.

Article 14 : End of game formalities

At the end of each game, both players :

Ensure that the result of the game is written down clearly, unambiguously and coherently on both scoresheets,

Sign their scoresheet and counter-sign their opponent's,

Put the board back to the starting position,

Give the arbiters, or their assistant, both the original (white) scoresheets, and both nameplates, and record their result using the Papi-web software.

Leave their table clean for the next round : rubbish bins are located at the entrances of the rooms.

Article 15 : Final rankings and tie-breaks

The final ranking is established as follows :

First, according to acquired game points;

Each round gives: 1 point for a victory, 0.5 points for a draw, and 0 points for a loss

Second by the Buchholz cut 2 system;

The sum of the opponents' adjusted scores (equal to score if a player played all 9 games), minus the 2 worst adjusted scores

NOTE: according to article C07-16.6, unplayed game management uses the FIDE recommendations prior to April 2024.

Third by Tournament Performance Rating.

Average rating of opponents, with the addition of a "performance value" depending on the player's score.

Article 16 : Awards

The awards list will be published in the opening bulletin and will be displayed at the start of the Open. **Every award of that list will be awarded in order of the final ranking**, without sharing (for either general prizes or special prizes).

Special prizes only apply to players in the relevant category, and not to anyone else.

In case a player earns multiple prizes, only the highest one will be awarded to them, ELO category prizes have priority over age category prizes.

A prize that is not awarded in that way will be redistributed to the next available players in the category until no prize is left in the pool.

If a person is to receive an award but cannot be present at the ceremony, they can tell the organizer that a proxy will receive the award in their place.

A prize that was not received will not be sent via the post office.

No such proxy will be allowed for both the first three general prizes, and the first three women prizes, they must be present for their prizes to be distributed.

Article 17 : Compliance with the rules and penalties

Whoever has an ongoing game and does not comply with the rules will be penalized.

Whoever gets two warnings will be excluded from the competition.

Those sanctions will be applied immediately by any arbiter or after discussion with all other arbiters and the Organizers.

Article 18 : Appeals' Committee

An Appeals Committee will be created during the first round and immediately displayed in the tournament rooms.

It will be composed of :

Two members of the Governing board (+ 1 substitute)

Three players (+ 1 substitute)

This committee may be called upon to contest any arbiter's decision.

If the decision is contested during the game, play shall continue according to the arbiter's ruling.

The contesting player must file an appeal with the Chief Arbiter within one (1) hour after the end of their game.

Both the player and the arbiter whose decision was contested must write a short report on the decision and its context.

The Appeals' committee shall rule on the application of the Laws of Chess alone.

The committee may decide to change the result of the game if necessary.

Any decision by the Appeals' committee is final for the duration of the tournament.

A member must not decide on matters concerning themselves, nor a player belonging to their own league (for FRA players) or to their federation (for non-FRA players).

Article 19 :

At any time, any situation not covered in these regulations shall be judged according to FFE and FIDE regulations.

Article 20 : Health rules

Common sense reminders :

By participating, you agree to respect the health rules that health authorities may impose during the tournament.

Regular hand disinfection is recommended.

Wearing a face mask is recommended.

At the start and end of a game, players may or may not shake hands, each according to their preference.

For the arbiters,
FA Paul-Adrien SALLY

For the Governing body,
Jean-Louis SALVAING

